



Le diagnostic de plomb peut-il justifier une annulation de la ven

Par **tanzanite**, le **25/02/2008** à **10:24**

Bonjour,

Les diagnostics préalables à la vente (plomb, amiante...) doivent-ils être fournis avant la signature de la promesse de vente ou avant la signature de l'acte authentique chez le notaire ?

Un diagnostic indiquant la présence de plomb dans une maison peut-il justifier l'annulation de la vente ? Dans le cas est que l'acompte est perdu ?

avec mes remerciements